

Paris, le 06 octobre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accès aux droits et accompagnement : la Caf et la CPAM de Paris renforcent leur coopération au bénéfice des publics les plus fragiles

La Caf et la CPAM de Paris renouvellent leur partenariat pour trois ans afin de faciliter l'accès aux droits, aux services et aux soins des Parisiens, en particulier des publics les plus vulnérables. À travers des actions communes, les deux organismes entendent simplifier les démarches administratives, lutter contre le non-recours aux droits et proposer un accompagnement coordonné aux usagers.

Le lundi 21 septembre, Tahar Belmounès, Directeur de la Caf de Paris et Raynal Le May, Directeur de la CPAM de Paris, ont signé le renouvellement de la convention de partenariat liant les deux organismes.

Ce partenariat repose sur une ambition partagée : offrir aux allocataires et aux assurés un accompagnement plus simple, plus lisible et plus efficace dans les moments clés de leur vie.

Une coopération renforcée autour de quatre axes prioritaires

Cette convention repose sur quatre leviers principaux :

- Une meilleure connaissance réciproque des prestations et des offres de service pour faciliter l'orientation des usagers,
- La mise en place de rendez-vous conjoints, de sessions d'information communes, d'ateliers numériques partagés,
- Le partage sécurisé de certaines données, dans le respect du RGPD, afin de lutter contre le non-recours aux droits,
- La construction de parcours communs autour des moments clés de la vie (naissance, séparation, handicap, jeunesse).

Des parcours communs en faveur des publics les plus vulnérables

Toujours dans l'objectif d'accompagner les publics qui ne font pas valoir leurs droits ou rencontrent des difficultés d'accès aux droits et aux soins, plusieurs parcours conjoints ont été créés, notamment :

1. Le parcours "Arrivée de l'enfant"

Ce parcours propose un accompagnement sur mesure visant à simplifier l'accès aux droits et démarches administratives des futurs et jeunes parents.

Plusieurs actions concrètes déployées :

- La réalisation de webinaires conjoints tous les deux mois à destination des futurs parents. Depuis sa création en 2025, **1 074** allocataires et assurés ont bénéficié d'un accompagnement assuré par les chargés d'éducation pour la santé du service Prévention de la CPAM, un travailleur social et un conseiller service spécialisé de la Caf de Paris.
- L'organisation de forums trimestriels au plus près des parents et futurs parents avec la participation des Maisons des solidarités (MDS), du Centre d'information sur les droits des femmes (CIDFF), des ludothèques. Ces forums sont organisés en alternance dans une agence Caf et une agence CPAM de Paris.

2. Le parcours "Séparation"

Cette coopération entre la Caf et la CPAM de Paris inclut également une attention particulière aux couples séparés. Des actions conjointes sont mises en place afin d'accompagner les familles traversant une rupture et les allocataires-assurés victimes de violences conjugales :

- Des interventions régulières dans les commissariats afin de sensibiliser les personnes concernées à leurs droits et aux dispositifs d'accompagnement existants
- La formation des professionnels des commissariats et la mise à disposition de documentation (flyers, affiches...)

En complément de ces actions, [l'agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires \(ARIPA\)](#) gérée par les Caf, se charge du recouvrement des pensions alimentaires impayées, veille au versement de l'allocation de soutien familial (ASF) et à la sécurisation financière des familles monoparentales.

A Paris, l'ARIPA représente :

- **19 304** procédures de recouvrement actives,
- **5 462** familles monoparentales bénéficiaires d'ASF,
- **1 678** pensions intermédiées,
- **12** rendez-vous assurés par jour en moyenne (hors vendredi).

3. Les actions de territoire zéro non-recours (TZNR)

Dans cette convention de partenariat, la Caf et la CPAM de Paris poursuivent leurs actions dans le cadre de "Territoire zéro non-recours (TZNR)". L'objectif de ce projet est de permettre aux non-bénéficiaires d'accéder aux droits et aides non demandés auxquels ils peuvent prétendre. Il reposera sur trois axes structurants :

- Le droit à l'information renforcé pour les nouveaux allocataires du RSA,
- Une meilleure coordination Caf / bailleurs sociaux en cas de changement de situation,

- Le déploiement progressif des rendez-vous des droits dans les agences Caf et CPAM de Paris
- Le développement d'actions d'aller-vers ciblées (pieds d'immeuble, kiosques santé, etc.) afin d'aller au-devant de personnes les plus éloignées du système administratif (déjà **1 232** personnes accompagnées depuis le début d'année 2026).

À travers ce partenariat renouvelé, la Caf et la CPAM de Paris réaffirment leur ambition commune : garantir un accès plus simple, plus rapide et plus équitable aux droits et aux soins pour tous les Parisiens, en particulier les plus fragiles.

À PROPOS

CAF DE PARIS

La Caf de Paris accompagne les parisien(ne)s dans toutes les étapes de leur vie. Elle propose une offre globale de service au plus près de leurs besoins en assurant le versement des prestations légales et la mise en place d'une politique d'action sociale. En 2025, elle a accompagné 429 833 allocataires, soit 849 432 personnes couvertes.

La Caf de Paris accueille ses allocataires avec ou sans rendez-vous dans ses **4 Agences Familles-Partenaires** (AFP) : Finlay (15^{ème}), La Chapelle (18^{ème}), Jaurès (19^{ème}) et Nationale (13^{ème}).

Elle propose également aux familles, un ensemble d'animations (un accompagnement à la scolarité, des loisirs éducatifs ou encore des sorties culturelles), en collaboration avec des partenaires associatifs, dans ses **4 centres sociaux** : Charenton (12^{ème}), Annam (20^{ème}), Chevaleret (13^{ème}), Toussarégo (13^{ème}).

Suivez nos actualités sur : www.caf.fr / LinkedIn : Caf de Paris / X : @Caf75_actus

CONTACTS PRESSE : Chris MAURICE : 06 03 85 65 38 / Jackie AUDRAIN-EDI : 01 45 71 22 27 / Julie LEQUETTE-JUGE : 01 45 71 21 83 / Charlotte Tissidre : 01 45 71 20 36 / Nicolas COINTRE : 01 45 71 22 27 - communication@caf75.caf.fr

CPAM DE PARIS

L'Assurance Maladie de Paris est un organisme de sécurité sociale qui assure 2,4 millions de bénéficiaires du régime général. Répartie sur 19 sites sur le territoire parisien, la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) joue un rôle majeur au service de la protection de la santé des habitants de son territoire, en permettant à chacun de se faire soigner quel que soit son niveau de ressources. Elle agit en lien étroit avec les autres acteurs locaux de l'Assurance Maladie (Carsat, service médical, etc.) ainsi qu'avec de nombreux partenaires de la région.

La CPAM de Paris, ce sont près de 2 600 collaborateurs qui s'engagent chaque jour auprès des assurés pour leur faciliter l'accès aux droits et aux soins, prendre en charge leurs dépenses de santé, les accompagner dans leur parcours de soins et les aider à préserver leur capital santé. Ils accompagnent leurs publics (assurés, professionnels de santé et employeurs du département) pour simplifier leurs relations avec l'Assurance Maladie et œuvrent chaque jour à leurs côtés pour améliorer en permanence le système de santé.

CONTACTS PRESSE : Département communication : dept.communication.CPAM-paris@assurance-maladie.fr